



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## téléphone

Question écrite n° 49841

### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le « Grenelle des antennes » qui s'est tenu récemment. Le Grenelle des antennes s'est organisé suite à plusieurs décisions de justice ordonnant le retrait des antennes relais. Il s'agissait de faire le point sur les connaissances scientifiques et sur les réglementations en vigueur. La question de l'impact sanitaire des ondes divise les experts, et les craintes se font de plus en plus nombreuses. Le cas de particuliers se plaignant de maux de tête, de vertiges et de vomissements se multiplie. Cela pose un problème pour les opérateurs auxquels l'État impose de couvrir la quasi-totalité du territoire mais qui viennent d'être condamnés ces derniers mois à trois reprises au démontage de leurs équipements. Il lui demande de lui communiquer les conclusions de ce Grenelle, et sa position sur le sujet.

### Texte de la réponse

S'agissant de l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis notamment par les antennes-relais de téléphonie mobile, des valeurs limites d'exposition ont été proposées dans la recommandation du Conseil de l'Union européenne n° 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et reprises par la France dans le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002. À ce jour, l'expertise nationale et internationale ne conclut pas à l'existence de risques sanitaires liés à une exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes relais de téléphonie mobile. Cela a récemment été confirmé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, ex-AFSSET), qui a rendu son avis sur les radiofréquences le 15 octobre 2009. Par ailleurs, le ministère chargé de la santé a organisé en avril-mai 2009, à la demande du Premier ministre, une table ronde intitulée « radiofréquences, santé, environnement », conjointement avec la secrétaire d'État chargée de l'écologie et la secrétaire d'État chargée de la prospective et de l'économie numérique, qui a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés par ces sujets : État et organismes publics, élus et représentants des collectivités territoriales, opérateurs de téléphonie mobile, fabricants de téléphones mobiles, associations d'usagers, familiales et de défense de l'environnement, organisations syndicales et personnalités qualifiées. À la suite de cette table ronde, le Gouvernement a retenu plusieurs orientations, en particulier le renforcement de l'information dans ce domaine, une réflexion sur l'organisation de la concertation locale, la mise en place d'expérimentations sur la baisse des niveaux d'exposition et la rénovation du dispositif de contrôle des expositions ainsi que du financement de la recherche. Un comité opérationnel présidé par le député François Brottes est chargé de réaliser les expérimentations concernant l'exposition du public et la concertation locale, dont les premiers résultats sont attendus cette année. Dans ce cadre, un site Internet d'information interministériel a été ouvert à destination du grand public, des élus locaux et des professionnels de santé à l'adresse suivante : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr).

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription** : Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 49841

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : Santé et sports

**Ministère attributaire** : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 mai 2009, page 4810

**Réponse publiée le** : 8 mars 2011, page 2342